

Questionnaire sur l'avenir des aéroports de Roissy et du Bourget

Municipales 2026

Le transport aérien participe tant au dérèglement climatique par l'émission de CO₂ et de trainées de condensation, qu'à la pollution de l'air par l'émission d'oxydes d'azote, de particules fines et ultra fines très néfastes pour la santé, et à la pollution de l'eau par les PFAS. Mais le bruit reste toujours la principale source de nuisances pour les populations survolées à basse altitude, comme le confirme l'étude DEBATS parue en 2020.

Autour des aéroports de Roissy et le Bourget, l'enjeu est maximal avec 1,4 million de Franciliens impactés dans leur santé par le bruit aérien selon l'OMS et Bruitparif.

L'avenir du secteur aérien passe par la maîtrise et la réduction des nuisances qu'il engendre.

Nous souhaitons connaître votre position sur les mesures que nous défendons pour une réduction tangible des nuisances aériennes, ainsi que vos propositions, afin que les droits fondamentaux de nos concitoyens à la santé et à un environnement préservé soient respectés.

Vos réponses seront publiées afin que les électeurs puissent prendre connaissance de votre position et faire ainsi un choix éclairé lors du scrutin électoral.

Ce questionnaire vous est adressé par les associations :

ADVOCNAR - ADERA- AREC - Aulnay Environnement - CIRENA - Collectif Non au T4 - Environnement 93 - France Nature Environnement Ile-de-France - Les Amis de la Terre Val d'Oise - MNLE 93 et Nord-est parisien - ROSO - SOS Vallée de Montmorency

Contact : secrétariat de l'ADVOCNAR : 01 39 89 91 99 // contact@advocnar.fr

Quel avenir pour le trafic aérien ?

Q1 - Reconnaissez-vous l'impact négatif des activités des aéroports de Roissy et du Bourget sur le climat (émissions de gaz à effet de serre) et la santé des populations survolées (bruit, pollution atmosphérique, pollution de l'eau aux PFAS) ?

Q2 - Etes-vous opposé.e à tout projet d'infrastructure (extension, aménagement) qui permettrait la croissance du trafic aérien en nombre de mouvements d'avions sur les aéroports de Roissy et du Bourget, afin de protéger le climat et la santé des francilien.ne.s ?

Q3 - Êtes-vous pour le plafonnement à la baisse du trafic aérien à Roissy à 440 000 mouvements d'avions/an afin de réduire dès maintenant les impacts climatiques et sanitaires de cette plateforme (l'aéroport d'Orly bénéficie d'un plafonnement) ?

Q4 - Etes-vous favorable à la mise en place de la descente continue - ou descente douce - généralisée H24 à Roissy, procédure remplaçant le dernier palier avant atterrissage, moins bruyante, plus économe en kérosène donc moins polluante et moins émettrice de gaz à effet de serre ?

Q5 - Êtes-vous pour le plafonnement à la baisse du trafic aérien à l'aéroport du Bourget à 50 000 mouvements d'avions/an ?

Q6 - Etes-vous favorable à l'interdiction des avions les plus bruyants ?

Q7 - Etes-vous favorable à l'instauration d'un couvre-feu la nuit à Roissy et au Bourget, comme c'est le cas à Orly ?

Q8 - De récentes études démontrent que pour réduire les émissions de gaz à effet de serre du secteur aérien, les progrès technologiques ne suffiront pas, et que le trafic doit diminuer. Considérez-vous que le trafic des aéroports de Roissy et du Bourget doit être conditionné à une trajectoire de réduction des gaz à effet de serre compatible avec l'Accord de Paris (scénario à 1,5°C) ?

Q9 - Vous engagez-vous, une fois élu.e, à agir activement pour la mise en place des mesures et le respect des objectifs ci-dessus par tous les moyens dont dispose un élu local ?

- Prise de motions et délibérations du Conseil municipal
- Expression de vos attentes dans les documents tels que PPBE agglomération SCoT, etc ...
- Remise d'avis lors des consultations et enquêtes publique relatives aux aéroports de Roissy et le Bourget
- Relai renforcé des informations relatives à ces consultations et enquêtes publiques auprès de vos administrés
- Relai des informations des associations d'environnement et de défense des riverains
- Participation aux commissions concernant Roissy et le Bourget

Q10 - Pensez-vous que l'Etat doit accompagner le secteur aérien et ses salarié.e.s dans le sens d'une transition écologique et sociale (diversification des activités hors aérien, aide à la reconversion des salarié.e.s...) en parallèle du développement de technologies moins carbonées ?

Q11 - Le développement des drones de livraison et des avions urbains (taxis volants) est un nouveau danger pour la santé des populations survolées (bruit) et pour la transition écologique. Etes-vous prêt.e à demander leur interdiction ? *